

«Chkoun Nta ? » / Lettre ouverte au Ministre d'Etat nommé à l'Intérieur et à l'Information

Par Khalid JAMAÏ

Monsieur le Ministre d'Etat,
 En vous écrivant, je ne cherche ni le défi, ni la provocation, encore moins une quelconque publicité.
 En vous écrivant, je voudrais juste exercer mon juste droit de réponse.
 En vous écrivant, je voudrais juste vous faire part de quelques réflexions d'ordre politique, juridique et éthique dictées par cette «rencontre» de quelques minutes que nous avons eue dans votre bureau au ministère de l'Intérieur en présence de mon directeur, du secrétaire général du ministère de l'Information, M. Maâninou, et d'un de vos proches collaborateurs dont j'ignore le nom, car nul n'avait pris la peine de me le présenter comme le veulent les règles de bienséance.

En vous écrivant, je voudrais exercer cette transparence qui manque très souvent à nos débats et tractations politiques et qui permettra à notre peuple, le vôtre et le mien, de juger par lui-même.

En vous écrivant, je voudrais aussi satisfaire une curiosité que vous n'avez cessé de manifester lors des quelques et toujours brèves rencontres que nous avons eues et qui se traduisaient par la simple question : Qui êtes-vous ? (Chkoun Nta ?).

Monsieur le Ministre d'Etat,
 Le mot utilisé dans l'en-tête de cette missive a dû vous surprendre. Peut-être même vous paraît-il inadéquat, voire déplacé. Pourtant, son utilisation me paraît nécessaire, car dictée par des impératifs d'ordre juridique.

Pour justifier les pourquoi de ce mot, je ferais la référence et m'appuierai sur des passages puisés dans deux allocutions de Sa Majesté le Roi, et sur deux articles de la Constitution.

Dans le texte royal, SM le Roi précise : «Vous voici devenus membres du gouvernement, vous vous devez de respecter les dispositions constitutionnelles. Ceci s'adresse particulièrement à notre Premier ministre : le gouvernement devra présenter dans les plus brefs délais son programme, qui devra comporter les grandes lignes de notre politique économique, financière et sociale, sera discuté par le parlement, selon la procédure fixée par la Constitution révisée. Lorsque, s'il plaît à Dieu, vous obtiendrez la confiance du parlement, vous serez définitivement en charge de vos ministères». (Discours prononcé le jeudi 11 novembre 1993).

Quant aux articles de la Constitution, il s'agit du 59 et du 74 (...)

Je suis sûr, Monsieur le ministre d'Etat, vous qui êtes aussi un professeur de droit, que vous conviendrez avec moi, que sur le plan du droit constitutionnel, un ministre ne devient pleinement, c'est-à-dire qu'il ne dispose des pleins pouvoirs et prérogatives que lui confrère sa charge, que lorsque le gouvernement auquel il appartient reçoit son investiture par le parlement. Cette investiture lui étant accordée après l'adoption par la majorité des députés et la déclaration gouvernementale que soumet son gouvernement à l'honorable assemblée. Tant que cette investiture n'est pas acquise, le ministre désigné demeure un simple citoyen comme moi appelé à gérer les affaires courantes.

C'est dire, Monsieur le Ministre, que vous n'étiez nullement habilité à me convoquer dans votre bureau et me tenir le discours que vous m'avez tenu ? C'est là une première erreur. Peut-être même qu'en procédant de la sorte vous avez violé la Constitution et outrepasser les instructions Royales contenues dans l'annonce de Sa Majesté citée plus haut.



Ce faisant aussi, vous êtes placé en dehors des règles qui régissent l'Etat de droit. Monsieur de ministre d'Etat, Je ne peux m'empêcher de m'interroger sur les raisons qui vous ont poussé à agir ainsi. Peut-être étiez-vous sûr que le gouvernement auquel vous appartenez allait immanquablement disposer de la majorité nécessaire pour son investiture ? Pourtant, vous n'appartenez à aucun parti, aucun bloc et encore moins à aucune majorité. Ce faisant, n'avez-vous pas préjugé du vote des parlementaires ? Si c'est le cas, n'avez-vous pas anticipé sur leur décision, leur libre arbitre et leur libre choix. En tout état de cause et dans tous les cas de figure, le problème reste entier, à savoir une fois encore que vous avez exercé un pouvoir qu'aucun texte ne vous accorde en tant que simple ministre désigné, qui attend l'investiture du gouvernement auquel il appartient.

Monsieur le Ministre d'Etat, En considérant même que votre gouvernement a été investi, aucune loi ne vous donne autorité pour me convoquer dans votre bureau au siège du ministère de l'Intérieur. En tout état de cause, rien ne pouvait justifier juridiquement une convocation dans un département avec lequel je n'ai aucun lien, à savoir celui de l'Intérieur. Vous pouvez me répondre que vous êtes aussi chargé de l'Information. Dans ce cas, la moindre des choses était que la rencontre se déroule au ministère de l'Information. L'espace retenu est symbolique et signifiant. Bien entendu, à aucun moment, je ne fus informé du pourquoi de la convocation. C'est sur un simple coup de téléphone que je fus informé par le secrétaire général du ministère de l'Information que je devais me présenter au siège de l'Intérieur quelque cent vingt minutes uniquement avant l'heure fixée pour le rendez-vous. Ce sont là, vous en conviendrez avec moi, des méthodes pour les moins cavalières et qui présupposent que moi, citoyen, ne peux disposer librement de mon temps et doit être disponible à chaque instant pour répondre éventuellement à toute convocation d'un ministre.

Monsieur le Ministre d'Etat, J'avoue qu'en m'exécutant, j'ai commis une lourde faute car rien ne m'oblige juridiquement à me plier ni à obtempérer. L'ai-je fais par peur, par courtoisie, par solidarité avec mon directeur ? Peut-être que la réponse se trouve dans la connexion de ces trois motivations.

Peut-être aussi parce que cette pratique est devenue courante, qu'elle s'est transformée, au fil des années, en l'une de ces lois non écrites qui ont fini par rentrer dans la praxis et les faits caducs, celles écrites et tout, par conséquent, freinent encore le total établissement de l'Etat de droit. Pour prendre conscience de l'aberration de la situation, donnons libre cours à notre imagination. Transportons nous aux USA, en France, en Angleterre ou en Allemagne, en un mot, dans un pays réellement démocratique. Peut-on imaginer un rédacteur en chef du « Monde », de « Libération », du « Washington Post » ou du « Guardian » recevant un coup de téléphone lui intimant l'ordre de se présenter devant le ministre de l'Intérieur ? Car sous ces cieus, celui de l'Information n'existe pas.

Une telle situation est tout simplement inimaginable dans ces pays. Et si par hasard cela se produisait, le scandale qu'elle susciterait amènerait le départ du ministre concerné. Dans notre pays, hélas, de tels abus sont devenus la norme. Monsieur le Ministre d'Etat,

Là aussi, j'avoue que nous avons, en tant que citoyens et en tant que journalistes, une très grande part de responsabilité dans cette situation. Et ce, parce que nous avons accepté des règles qu'aucune loi ne nous imposait, parce que nous avons plié l'échine, parce que nous avons oublié que nous avons une colonne vertébrale dont la fonction première est de nous tenir droit et de lever la tête, parce que nous avons fini par ignorer que notre pays dispose d'une batterie de lois qui le défendent. Cette ignorance a été voulue et encouragée par ceux à qui elle profite.

Les petites concessions finissent toujours par se transformer en grande compromission, et les petites lâchetés et petites peurs en soumission et résignation. L'abus du pouvoir se nourrit de notre peur, de notre lâcheté et notre résignation quotidiennes. Monsieur le Ministre d'Etat, Lorsque je fus introduit dans votre grand et vaste bureau, vous m'avez demandé sur un ton sec, autoritaire, où le mépris n'était pas absent : « Qui étais-je ? » La réponse, vous la connaissez, bien entendu. Nous avons à maintes reprises eu l'occasion d'être présentés. Mais votre question appartenait à un autre registre, celui de l'intimidation. C'est ainsi, du moins, que je l'ai ressentie. D'un geste sec, là aussi, vous nous avez demandé de nous asseoir. Nouveau geste

d'intimidation. Puis, vous adressant à M. Maâninou, vous lui demandiez d'ouvrir son dossier, ce qu'il fit. Apparus alors la photographie de mon article, un article où des passages étaient soulignés soigneusement. Le secrétaire général se mit alors à égrener la longue liste des griefs qui m'étaient reprochés. J'étais ainsi accusé d'avoir écrit que les élections avaient été truquées depuis 20 ans. J'étais accusé d'avoir écrit que le Maroc avait vécu sous le système du Parti unique, appelé parti clandestin. J'étais accusé, etc...

Le secrétaire général du ministère de l'Information s'était transformé en procureur lisant un véritable acte d'accusation. Le bureau du ministre de l'Intérieur se transformait pour moi en tribunal d'inquisition où je m'attendais à voir à mes côtés, sur le banc des accusés, surgir Me Boucetta, M. Youssoufi, M. Ben Saïd, et même MM. Osman, Ahardan, Maâti Bouâbid et Ali Yata. Car tous avaient soutenu en public que les dernières élections avaient été falsifiées et que l'administration qui avait veillé au déroulement de ces élections était responsable de ces irrégularités.

(...)
 Resurgissent alors dans ma mémoire les déclarations de SM le Roi Hassan II interdisant à l'administration toute immixtion illégale dans les opérations électorales. Pourquoi ces instructions royales n'ont-elles pas été respectées ?

M. Maâninou continuait la lecture de son « acte d'accusation ». Ma mémoire remonte le temps. Mon père racontait sa première «entrevue», en tant que premier nationaliste politique arrêté, avec Bouchta El Baghdadi alors Pacha de Fès. «Entrevue» où on lui fit reproche de vouloir combattre l'occupant français et plaider pour un pays libre et démocratique. El Baghdadi finit par appeler son sbire, Ben Atrous, et lui intima l'ordre de donner à mon père un certain nombre de coups sur la plante des pieds... la falaka. La scène se passait il y a plus de 70 ans.

Votre voix, Monsieur le Ministre, me fit sortir de ce moment où le temps avait suspendu son vol. «Plus fort que toi, mieux que toi ont été mis en prison», disiez-vous. Excusez-moi la traduction. «C'est votre destin. Aller en prison ne me fait pas peur», répondis-je. «Sortez». Jouvris la porte. En 70 ans, le Maroc semblait n'avoir pas changé.

M. le Ministre d'Etat, En menaçant de prison, en faisant jouer au secrétaire général du ministère de l'Information le rôle d'inquisiteur, n'avez-vous pas outrepassé tous les droits, agi en contradiction flagrante avec la séparation des pouvoirs que stipule la Constitution ? N'êtes-vous pas devenu policier, procureur, juge d'instruction et magistrat ? Au nom de quelle loi, de quel droit, de quelle Constitution avez-vous agi ?

Au nom de quel texte, le secrétaire général d'un ministère peut-il s'ériger en procureur, lui dont la fonction est de l'ordre de l'administratif et non du politique ?

Comment pourrais-je croire dans ces conditions qu'une réelle liberté de presse puisse exister dans mon pays ?

Comment pourrais-je croire que je suis dans un Etat de droit ?

Oui, j'avais raison et mille fois raison de ne pas participer au colloque que vous avez organisé sur l'information il y a près de neuf mois. Si j'y avais participé, je n'aurais fait qu'enraciner de telles pratiques anti-démocratiques et participer à faire croire que la liberté de presse dans notre pays est réelle, et qu'elle ne dépend pas de votre humeur. Que les lois me protègent contre cette humeur !

Pourtant, S.M le Roi Hassan II, dans tous ses discours, insistait sur la nécessité de garantir cette liberté. Et là encore, la même question lancinante : pourquoi ces instructions royales ne sont-elles pas respectées à la lettre ? Monsieur le Ministre d'Etat,

Dans mon article incriminé, j'ai insisté par deux fois sur le rôle de la Monarchie dans notre pays, expliqué que notre combat consistait à renforcer et renforcer encore notre Monarchie dans notre Monarchie constitutionnelle démocratique. C'est là une croyance profonde et une nécessité dictée par le passé et l'avenir de notre pays. Notre dénonciation des irrégularités et de la falsification qui ont marqué les élections dans notre pays depuis de longues années, les agissements du parti clandestin, parti de l'administration qui finit par se muer en parti unique, n'a pour d'autre but que l'instauration d'un véritable Etat de droit et l'assurance de la pérennité de notre Monarchie constitutionnelle. S'agir dans ce sens constitue un défi, "Dieu, la prison m'est plus supportable que ce à quoi ils m'inventent". C'est-à-dire me taire et ne pas dénoncer et combattre, dans la légalité, ce qui peut nuire à cet objectif que notre opposition s'est fixé. Cela fait plus de 24 ans que je suis dans l'opposition. Je n'ai ni voiture, ni maison à moi, ni compte en banque. Mais je n'ai pas varié, mes principes sont toujours les mêmes, ceux que j'ai appris auprès du Fqih Ghazi, de Bouchta Jamaï, de Bouchaïb El Yazidi, de Mokhtar Soussi, de Hadj Omar Ben Abdeljelil, de Hachmi Filali, de Allal El Fassi, des Marocains auprès desquels j'ai appris, dans la maison paternelle sise à Derb Espagnol, Rue 12, Maison 9, à Derb Soltane à Casablanca, la signification profonde de ce postulat énoncé, il y a des siècles, par le Khalif Omar Ben Abdelaziz :

"Le pouvoir est exemple et non force". Ceci constitue-t-il une réponse à votre sempiternelle question "Chkoune Nta" ? Je vous ai parlé de citoyen à citoyen car un ministre, soit-il d'Etat, se doit d'abord d'être un citoyen, sinon comment peut-il comprendre ses concitoyens ? (...)
 Sincèrement et sans rancune.

(Larges extraits)